



Paris, le 1^{er} février 2019

Communiqué de presse

Fichier « Appui à l'Evaluation de la Minorité » : notre opposition ferme au décret d'application

Alors que l'Etat s'engage de manière croissante pour appuyer les départements dans la lourde responsabilité d'accueil des Mineurs non accompagnés (MNA) au titre de la protection de l'enfance, les conditions ne sont pas réunies pour permettre un accueil digne et équitable.

Opposées à la création d'un fichier visant à identifier les jeunes ayant déjà fait une demande de protection dans un département lors des débats autour de la loi Asile, Immigration, Intégration, nous nous opposons de nouveau à son décret d'application du 30 janvier 2019.

Deux prérequis doivent l'emporter sur la mise en place d'un tel fichier : l'harmonisation des pratiques d'évaluation de la minorité sur le territoire et le respect du droit des jeunes.

Les disparités d'accueil et d'évaluation sont flagrantes entre les départements et mènent au déplacement des jeunes, pas ou mal pris en charge. Ainsi, au premier semestre 2017, le taux de reconnaissance de la minorité entre départements variait de 9 à 100%. Seule l'assurance d'un accueil digne des jeunes permettra le respect effectif de leurs droits.

Leur vulnérabilité devrait être un gage de ce respect. La possibilité de contester devant le juge une décision de majorité est fortement remise en cause par l'inscription immédiate au fichier AGDREF, pouvant mener à la délivrance d'une obligation de quitter le territoire. Des garanties doivent être apportées en la matière.

C'est à ces conditions seulement que la mise en place d'un fichier pourrait de nouveau être évaluée, et éventuellement pertinente. Sans ces prérequis, ce fichier représente aujourd'hui une menace au respect des droits des jeunes sollicitant la protection des départements.

Signataires :

Stella Dupont, députée de Maine-et-Loire

Delphine Bagarry, députée des Alpes-de-Haute-Provence

Sonia Krimi, députée de la Manche

Sandrine Mörch, députée de Haute-Garonne

Martine Wonner, députée du Bas-Rhin

Contact presse : Hélène Bieri – 06 83 00 48 30 – helene.bieri@clb.an.fr